

2014-08-22

34098948 (R)

14:18

ARRÊTÉ N° 304

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE LA VILLE DE CARAQUET PORTANT SUR LA FERMETURE ET LA CESSION DES INTÉRÊTS D'UNE RUE FUTURE

Un arrêté municipal de la ville de Caraquet pour barrer et/ou fermer en permanence une rue future située sur la rue Gionet et portant le numéro d'identification (NID) 20783411, à caraquet, comté de Gloucester et province du Nouveau-Brunswick.

Le présent arrêté est adopté par le conseil municipal en vertu des pouvoirs conférés par l'article 187 de la Loi sur les municipalités, L.R.N.-B. 1973, c. M-22 et ses modifications.

QU'IL SOIT ADOPTÉ par le Conseil de la ville de Caraquet ce qui suit :

1. Conformément à l'article 187 de la Loi sur les municipalités précitée et ses modifications, que la rue future décrite à l'annexe A et identifiée par le numéro d'identification (NID) 20783411, est par la présente barrée et/ou fermée en permanence en date de l'entrée en vigueur du présent arrêté municipal.
2. Le service des travaux publics de la municipalité de Caraquet peut faire installer des barrières pour assurer l'observation des dispositions du présent arrêté.


Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre): 5 AOÛT 2014

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): 5 AOÛT 2014

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ: 18 AOÛT 2014

TROISIÈME LECTURE (par son titre): 18 AOÛT 2014
et adoption


Kevin J. Haphe, maire
Julie Paulin, secrétaire municipale

I certify that this instrument
is registered or filed in the
GLOUCESTER
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de
GLOUCESTER
Nouveau-Brunswick

2014-08-22 14:18 34098948
date/date time/heure number/numéro
André LeBlanc
Registrar-Conservateur

